



# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

## 18 SEPTEMBRE 2025 MONTPELLIER

**Chers membres,**

Nous avons le plaisir de vous convier à une Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le 18 septembre 2025 à 10 h 00 au 3 Rue du Clos René à Montpellier (34000), Hôtel & Spa Oceania Le Métropole Montpellier.

Cette réunion aura pour objet principal d'examiner et de valider les formalités administratives et stratégiques liées au rapprochement entre le CNEI et le CEIF, ainsi que les modalités de vente du siège social.

L'ordre du jour :

- Détermination quorum et majorité, pouvoirs, nomination des scrutateurs
- Point sur les membres à jour de leur cotisation pouvant prendre part au vote
- Rapport moral du Président : rappel des précédents votes en 2023 sur approbation
- Comptes de l'exercice en cours depuis le 1er janvier 2025
- Vote sur le rapprochement CNEI/CEIF via la création d'une nouvelle entité (SEEIF) selon projet de statuts approuvé en 2023
- Vote sur la vente du siège de la CNEI sis à PARIS (75002) – 18 rue Volney
- Vote sur l'apport des fonds de la CNEI à la nouvelle entité SEEIF ainsi que sur l'apport des fonds des régions de la CNEI à la nouvelle entité ; (situation comptable à date)
- Vote sur le principe de Transmission Universelle de Patrimoine de la CNEI à la nouvelle entité créée SEEIF dans le cadre de sa dissolution,
- Vote des pouvoirs accordés au Président sous le contrôle du Bureau lui permettant de signer tous actes portant sur le rapprochement CNEI / CEIF par la création de la nouvelle entité SEEIF, notamment la signature des statuts constitutifs de cette nouvelle entité, ainsi que la vente du bien immobilier sis à PARIS (75002) – 18 rue Volney constituant le siège de la Compagnie et effectuer toute formalité.



- Vote des pouvoirs accordés au Président de la CNEI pour effectuer toutes les formalités liées à la dissolution de la CNEI.
- Questions / Réponses.

Votre présence et votre participation sont essentielles pour garantir la transparence et la réussite de ce projet structurant. Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre venue ou, le cas échéant, de nous transmettre votre pouvoir.

Nous rappelons que le vote à l'assemblée Générale extraordinaire est ouvert au membre à jour de leurs cotisations.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Confraternellement,**

**Paris, le 13 août 2025.**

**Bertrand CARTERON**  
**Président CNEI**